## ◎国際電気通信連合憲章

## (略称) 国際電気通信連合憲章

第	第	第	第	第	第	第一章	前											
六	五.	四	Ξ				文	目										
条	条	条	条	条	条	基本規定												
連合の文書の実施	定義	連合の文書	連合員の権利及び義務	連合の構成	連合の目的	<b>覌定</b>		次	平成			平成	平成	平成	平成	平成	平成	平成
									七年 一月			七年 一月	七年 一月	七年 一月	六年十二月	四年十二月二	六年 七月	四年十二百
									7 十八日			7 十八日	7 十八日	十日	二日	二十二日	一日	四年十二月二十二日
1110		00	一二九九	一二九九	一二九七		一二九七	ページ	我が国について効力発生	示第二六号)	(条約第二号及び外務省告	公布及び告示	受諾書寄託	受諾の閣議決定	国会承認	署名	効力発生	ジュネーヴで作成

国際電気通信連合憲章

一三一五	連合の会計	第二十八条	第一
三四四	連合の役員及び職員	第二十七条	第一
	調整業女員会	第二十六条	第一
	世界国際電気通信会議	第二十五条	第一
	の運営に関するその他の規定	連合	第五章
	電気通信開発局	第二十四条	第一
	電気通信開発研究委員会	第二十三条	第一
1 111 1 11	電気通信開発会議	第二十二条	第
0 111	任務及び組織	第二十一条	第一
1 11 0	煌信開発部門	十 電気通	第四章
	電気通信標準化局	一十条	第二
	電気通信標準化研究委員会	十九条	第十
一三〇九	世界電気通信標準化会議	丁八 条	第十
一三〇八	任務及び組織	一七条	第十
一三〇八	通信標準化部門	電気	第三章
一三〇八	無線通信局	丁 六 条	第十
一三〇八	無線通信研究委員会	五条	第
一三〇七	無線通信規則委員会	一四条	第 十
一三〇六	無線通信会議及び無線通信総会	三条	第 十
一三〇五	任務及び組織	第十二条	第
三〇五	《信部門	· 無線通	第二章
三〇四	事務総局	十 一 条	第上
一三〇四	理事会	十条	第
	選挙及び関係事項に関する原則	九条	第
111011	全権委員会議	八条	第
1 110	連合の組織	七条	第

五五	国際電気通信連合憲章	国際電気医
	非連合員との関係	第五十一条
	その他の国際機関との関係	第五十条
	国際連合との関係	第四十九条
	国際連合その他の国際機関及び非連合員との関係	第八章 国際
	国防機関の設備	第四十八条
	虚偽の遭難信号、緊急信号、安全信号又は識別信号	第四十七条
	遭難の呼出し及び通報	第四十六条
1 1111 1	有害な混信	第四十五条
	無線周波数スペクトル及び対地静止衛星軌道の使用	第四十四条
1 11111	無線通信に関する特別規定	第七章 無線
011111	地域的会議、地域的取極及び地域的機関	第四十三条
0	特別取極	第四十二条
111110	官用電気通信の優先順位	第四十一条
一三九	人命の安全に関する電気通信の優先順位	第四十条
一三九	違反の通報	第三十九条
一三九	電気通信路及び電気通信設備の設置、運用及び保護	第三十八条
一三八	電気通信の秘密	第三十七条
一三八	責任	第三十六条
一三八	業務の停止	第三十五条
一三八	電気通信の停止	第三十四条
一三七	国際電気通信業務を利用する公衆の権利	第三十三条
一三一七	进	第六章 電気
一三一七	会議及び他の会合の内部規則	第三十二条
一三一七	連合の法律上の能力	第三十一条
一三一七	連合の所在地	第三十条
一三一六	言語	第二十九条

附属書 国際電	第五十八条	第五十七条	第五十六条	第五十五条	第五十四条	第五十三条	第五十二条	第九章 最終規
書 国際電気通信連合の憲章、条約及び業務規則において使用する若干の用語の定義	効力発生及び関係事項	この憲章及び条約の廃棄	紛争の解決	この憲章の改正に関する規定	業務規則	加入	批准、受諾又は承認	最終規定
		1三二七			一三二四	一三二四		1 1111 1111

国際電気通信連合の基本的文書であるこの憲章及びこれを補足する国際電気通信連合条約(以下「条約」国際電気通信連合の基本的文書であるこの憲章及びこれを補足する国際電気通信連合の表現し、かつ、平和正びにすべという。)の締約国は、各国に対してその電気通信を規律する主権を十分に承認し、かつ、平和正びにすべという。)の締約国は、各国に対してその電気通信を規律する主権を十分に承認し、かつ、平和正びにすべという。)の締約国は、各国に対してその電気がこれを補足する国際電気通信連合条約(以下「条約」国際電気通信連合系約

第一章 基本規定

3 27 21701

第一条 連合の目的

1 連合の目的は、次のとおりとする

、『・すべての種類の電気通信の改善及び合理的利用のためすべての連合員の間における国陸協力を維持し及び増進すること。

要な物的資源及び資金の移動を促進すること。四一一。 電気通信の分野において開発途上国に対する技術援助を促進し及び提供すること並びにその実施に必

ため、技術的手段の発達及びその最も能率的な連用を促進すること。
定域通信業務の能率を増進し、その有用性を増大し、及び公衆によるその利用をできる限り普及する

S

c

თ

4

g

六・一部・新たな電気通信技術の便益を全人類に供与するよう努めること。

### CONSTITUTION DE

## L'UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS

#### Préambule

En reconnaissant pleinement à chaque Etat le droit souverain de réglementer ses télécommunications et compte tenu de l'importance croissante des télécommunications pour la sauvegarde de la paix et le développement économique et social de tous les Etats, les Etats parties à la présente Constitution, instrument fondamental de l'Union internationale des télécommunications, et à la Convention de l'Union internationale des télécommunications (ci-après désignée «la Convention») qui la complète, aux fins de faciliter les relations pacifiques et la coopération internationale entre les peuples ainsi que le développement économique et social par le bon fonctionnement des télécommunications, sont convenus de ce qui suit:

#### CHAPITRE I

### Dispositions de base

#### ARTICLE 1

#### Objet de l'Union

### . L'Union a pour objet

a

- de maintenir et d'étendre la coopération internationale entre tous les Membres de l'Union pour l'amélioration et l'emploi rationnel des telécommunications de toutes sortes;
- de promouvoir et d'offrir l'assistance technique aux pays en développement dans le domaine des télécommunications, et de promouvoir également la mobilisation des ressources matérielles et financières nécessaires à sa mise en œuvre;
- de lavoriser le développement de moyens techniques et leur explicitation la plus efficace, en vue d'augmenter le rendement des services de lélécommunication, d'accroître leur utilité et de généraliser le plus possible leur utilisation par le public; de s'efforcer d'étendre les avantages des nouvelles technologies
- de promouvoir l'utilisation des services de télécommunication en vue de faciliter les relations pacifiques;

de télécommunication à tous les habitants de la planète;

е)

一九 『『国際的な金融機関及び開発機関と共に、社会的な事業計画、特に、電気通信業務を各国において最も集及び公表を行うこと。	一八 「山」電気連信に関し、研究を行い、規則を定め、決議を採択し、勧告及び希望を作成し、並びに情報の収	一七 国 電気通信業務の協力によって人命の安全を確保する措置の採用を促進すること。	設定するため、連合員の間の協力を促進すること。一六 (1)電気通信の良好な業務及び健全なかつ独立の経理と両立する範囲内で、できる限り低い基準の料金を	ように、これらの手段の発達を調和させるための努力を調整すること。 一五 (e)電気通信手段、特に宇宙技術を使用する電気通信手段が有する可能性を十分に利用することができる	進し、並びに開発途上国における電気通信設備及び電気通信網の創設。拡充及び整備を促進すること。の資源を使用することを合む。)により、開発途上国に対する技術援助を確保するための国際協力を促の、連合が有するすべての手段(必要を場合には、連合が国際連合の適当な計画に参加すること及び自己	一三 () 満足すべき業務の質を保ちつつ、電気通信の世界的な標準化を促進すること。	信業務に係る対地静止衛星軌道の使用を改善するための努力を調整すること。	と。割り振り及び周波数割当ての登録(対地静止衛星軌道上の関連する軌道位置の登録を含む。)を行うこ割り振り及び周波数割当ての登録(対地静止衛星軌道上の関連する軌道位置の登録を含む。)を行うこ	一一 a)各国の無線通信の局の間の有害な混信を避けるため、無線周波数スペクトル帯の分配、無線周波数の一○ 2 このため、連合は、特に次のことを行う。	国際的に促進すること。  国際的に促進すること。  国際的に促進すること。  国際的に促進すること。  国際的に促進すること。  国際的に促進すること。
19	8	17	16	15	14	13	12		10	co co

٠			

d'harmoniser les efforts des Membres vers ces fins;

<u>o</u> –

- de promouvoir au niveau international, l'adoption d'une approche plus générale des questions de télécommunication, en raison de la mondialisation de l'économie et de la société de l'information, en collaborant avec d'autres organisations intergouvernementales régionales et internationales ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales qui s'occupent de télécommunications.
- A cet effet et plus particulièrement, l'Union:

e is

- effectue l'attribution des bandes de fréquences du spectre adioélectrique, l'allotissement des fréquences radioélectriques et le l'enregistrement des assignations de fréquence, et de toute position orbitale associée sur l'orbite des satellites géostationnaires afin d'éviter les brouillages préjudiciables entre les stations de radiocommunication des différents pays;
- coordonne les efforts en vue d'éliminer les brouiltages préjudiciables entre les stations de radiocommunication des différents pays et d'améliorer l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques ainsi que de l'orbite des satellites géostationnaires pour les services de radiocommunication;

9

facilite la normalisation mondiale des télécommunications, avec une qualité de service satisfaisante;

9 0

- encourage la coopération internationale en vue d'assurer l'assistance technique aux pays en développement ainsi que la création, le développement et le perfectionnement des installations et des réseaux de télécommunication dans les pays en développement par tous les moyens à sa disposition, y compris sa participation aux programmes appropriés des Nations Unies et l'utilisation de ses propries ressources, selon les besoins;
- e) coordonne les efforts en vue d'harmoniser le développement des moyens de télécommunication, notamment ceux faisant appel aux techniques spatiales, de manière à utiliser au mieux les possibilités qu'ils offrent;
- favoise la collaboration entre ses Membres en vue de l'établissement de tarifs à des niveaux aussi bas que possible, compatibles avec un service de bonne qualité et une gestion financière des télécommunications saine et indépendante; provoque l'adoption de mesures permettant d'assurer la sérunité provoque l'adoption de mesures permettant d'assurer la sérunité.
- provoque l'adoption de mesures permettant d'assurer la sécurité de la vie humaine par la coopération des services de télécommunication;

9

٦

- procède à des études, arrête des réglementations, adopte des resolutions, formule des recommandations et des voeux, recueille et publie des informations concernant les télécommunications;
- s'emploie, avec les organismes de financement et de développement internationaux, à promouvoir l'établissement de

=

5 次の国で構成する。 孤立した地域にまで提供することを目的とするものを進展させるための優先的かつ有利な信用枠の形成 を促進することに従事すること。 Ŷ 条 連合の構成

- 国際電気通信連合は、普遍性の原則を考慮し、かつ、連合への普遍的な参加が望ましいことを考慮して、
- = (a) この憲章及び条約の効力発生前にいずれかの国際電気通信条約の締約国として連合員である国
- = (b) 国際連合加盟国であるその他の国で、第五十三条の規定に従ってこの憲章及び条約に加入したもの
- (e) の加盟の申請が全権委員会議から全権委員会議までの間において提出されたときは、事務総局長は、 たものとみなす。 合員と協議する。連合員は、協議を受けた日から起算して四箇月の期間内に回答しないときは、棄権し 二によって承認された後、第五十三条の規定に従ってこの憲章及び条約に加入したもの。連合員として 国際連合加盟国でないその他の国で、連合員となることを申請し、かつ、その申請が連合員の三分の

第二条 連合員の権利及び義務

洒 1 連合員は、この憲章及び条約に定める権利を有し、義務を負う

ĥ 2 連合の会議、会合及び協議への参加に関し

三天 (a) 通信規則委員会の委員の選挙に対する候補者を指名する権利を有する。 連合員は、会議に参加する権利を有し、理事会に対する被選挙資格を有し、及び連合の役員又は無線

> 26 25 24

> > dans les pays les services de télécommunication aux zones les plus isolées développement de projets sociaux visant, entre autres, à étendre lignes de crédit préférentielles et favorables destinées au

#### ARTICLE 2

## Composition de l'Union

d'universalité et à l'intérêt d'une participation universelle à l'Union, se compose de: L'Union internationale des télécommunications, eu égard au principe

- tout Etat qui est Membre de l'Union en tant que partie à toute en vigueur de la présente Constitution et de la Convention; Convention internationale des télécommunications avant l'entrée
- <u>o</u> conformément aux dispositions de l'article 53 de la présente adhère à la présente Constitution et à tout autre Etat, Membre de l'Organisation des Nations Unies, qui la Convention

23

C

22

21

20

à compter du jour où il a été consulté s'étant abstenu s'il n'a pas répondu dans un délai de quatre mois les Membres de l'Union; un Membre sera considéré comme Membre est présentée pendant la période comprise entre deux conformément aux dispositions de l'article 53 de la présente adhère à la présente Constitution et à la Convention qui demande à devenir Membre de l'Union et qui, après que sa Conférences de plénipotentiaires, le Secrétaire général consulte Constitution. Si une telle demande d'admission en qualité de demande a été agréée par les deux tiers des Membres de l'Union, tout autre Etat, non Membre de l'Organisation des Nations Unies.

#### ARTICLE 3

## Droits et obligations des Membres

- obligations prévus dans la présente Constitution et dans la Convention Les Membres de l'Union ont les droits et sont soumis aux
- conférences, réunions et consultations de l'Union, sont les suivants Les droits des Membres, en ce qui concerne leur participation aux
- tout Membre a le droit de participer aux conferences, est éligible fonctionnaires de l'Union au Conseil et a le droit de présenter des candidats à l'élection des 00 des membres du Comité du

Définitions			
ARTICLE 5		第五条 定義	
4. En cas de divergence entre un Constitution et une disposition de la Co administratifs, la Constitution prévaut. En disposition de la Convention et une disposition la Convention prévaut.	32	条約の規定と業務規則の規定との間に矛盾がある場合には、条約の規定が優先する。	
<ul> <li>le Réglement des radiocommunica</li> </ul>		無線通信規則	
<ul> <li>le Réglement des télécommunicati</li> </ul>		医院违法通信规划	
<ol> <li>Les dispositions de la présente C sont complétées de plus par celles des Régle ci-après, qui réglementent l'utilisation des télé Membres:</li> </ol>	3	三一 3 この憲章及び条約は、電気通信の利用を規律し及びすべての連合員を拘束する次に掲げる業務規則に	
<ol> <li>La présente Constitution, dont le par celles de la Convention, est l'instrument fo</li> </ol>	30	三〇 2 この豪章は、連合の基本的文書とし、条約によって補足される。	
et · les Règlements administratifs.			
<ol> <li>Les instruments de l'Union sont:         <ul> <li>la présente Constitution de télécommunications,</li> <li>la Convention de l'Union internation</li> </ul> </li> </ol>	29	二九 1 連合の文書は、国際電気通信連合感音、国際電気通信連合条約及び業務規期とする。	書連合の文
Instruments de l'U			
ARTICLE 4		第四条 連合の文書	
<ul> <li>c) tout Membre a, sous réserve des et 210 de la présente Constitution dans toute consultation effectuée cas de consultations concernan seuls les Membres de la région co</li> </ul>	28	高、 一次、第一次九号及び第二一○号の規定が適用される場合を除くほか、通信によって行うに、連合員は、また、第一次九号及び第二一○号の規定が適用される場合を除くほか、通信によって行うに、連合員は、また、第一次九号及び第二十○号の規定が適用される場合を除くほか、通信によって行う	
b) tout Membre a, sous réserve de tet 210 de la présente Constitution toutes les Conférences de produces les Conférences et à radiocommunications ainsi qui commissions d'études et, s'il fait sessions de ce Conseil. Aux co	27	二七 - 他 - 連合員は、また、第一六九号及び第二 ○号の規定が適用される場合を除くはか、すべての全権委員会の構成員であるときは、理事会のすべての会別において、一の票を投ずる権利を有する。地域会議に会の構成員であるときは、理事会のすべての無線通信総会、すべての研究委員会の会合及び、当該連合員が理事会議、すべての全権委員	
Règlement des radiocommunicati		)	

## lèglement des radiocommunications;

- adiocommunications ainsi qu'à toutes les réunions des commissions d'études et, s'il fait partie du Conseil, à toutes les essions de ce Conseil. Aux conférences régionales, seuls les et 210 de la présente Constitution, également droit à une voix à nembres de la région concernée ont le droit de vote; outes les Conférences de plénipotentiaires, à toutes les onférences mondiales, et à toutes les assemblées des out Membre a, sous réserve des dispositions des numéros 169
- euls les Membres de la région concernée ont le droit de vote. lans toute consultation effectuée par correspondance. Dans le as de consultations concernant des conférences régionales, out Membre a, sous réserve des dispositions des numéros 169 t 210 de la présente Constitution, également droit à une voix

#### ARTICLE 4

### Instruments de l'Union

- lecommunications, présente Constitution de l'Union internationale des
- Convention de l'Union internationale des télécommunications,
- es Réglements administratifs.
- a présente Constitution, dont les dispositions sont complétées la Convention, est l'instrument fondamental de l'Union.
- es dispositions de la présente Constitution et de la Convention ées de plus par celles des Règlements administratifs, énumérés réglementent l'utilisation des télécommunications et lient tous les
- Règlement des télécommunications internationales,
- Réglement des radiocommunications.
- e la Convention et une disposition des Règlements administratifs in cas de divergence entre une disposition de la présente et une disposition de la Convention ou des Règlements la Constitution prévaut. En cas de divergence entre une

#### ARTICLE 5

#### Définitions

brouillages

préjudiciables

ARTICLE 6

四

 $\{c\}$ 

世界国際電気通信会議

42

0

es

conferences

mondiales

des

télécommunications

Structure de l'Union ARTICLE 7

#### 会議委員

							員					
五. 四	五三	五	Ħ.	五〇	四九	四八	四七		四六	四 五	四四四	<u> </u>
① 理事会を構成する連合員を選出すること。	() 連合の会計計算書を審査し、必要な場合には、最終的に承認すること。	の基準棒給、俸給表並びに手当及び年金の制度を定めること。	(c) 次回の全権委員会議までの期間における連合の活動に関連する報告に基づいて行われた決定を考慮して連ついて、連合の予算の基準を定め、及び第五〇号に規定する報告に基づいて行われた決定を考慮して連合の経費の限度額を定めること。		<ul><li>第一条に定める連合の目的を達成するための一般方針を決定すること。</li></ul>	2.全権委員会議は、次のことを行う。	1.全権委員会議は、連合員を代表する代表団で構成する。同会議は、四年ごとに招集する。	第八条 全権委員会議	(8) 事務総局	(1) 電気通信開発部門(世界電気通信開発会議及び地域電気通信開発会議を含む。)	© 「電気通信標準化部門(世界電気通信標準化会議を含む。)	む。)    無線通信部門(世界無線通信会議、地域無線通信会議、無線通信総会及び無線通信規則委員会を含む)無線通信部門(世界無線通信会議、地域無線通信会議、無線通信総会及び無線通信規則委員会を含む
54	53	52	51	50	49	48	47		46	45	44	43
ŋ	e)	a)	с)	b)	a)	2	1. représen		9)	f)	e)	d)
élit les Membres de l'Union appelés à composer le Conseit;	examine les comptes de l'Union et les approuve définitivement s'il y a lieu;	formule toutes directives générales concernant les effectifs de l'Union et fixe, au besoin, les traitements de base, les échelles de traitements et le régime des indemnités et pensions de tous les fonctionnaires de l'Union;	élabiti les bases du budget de l'Union et fixe, compte tenu des décisions prises sur la base des rapports mentionnés au numéro 50 oi-dessus, le plationd de ses dépenses pour la période allant jusqu'à la prochaine Conférence de plénipotentiaires, après avoir examiné tous les aspects pertinents de l'activité de l'Union durant cette période;	après examen des rapports établis par le Conseil sur l'activité de l'Union depuis la dernière Conférence de plénipotentiaires aits que sur la politique et la planification stratégiques recommandées pour l'Union, adopte toutes décisions qu'elle considère appropriées;	détermine les principes généraux permettant de satisfaire l'objet de l'Union énoncé à l'article 1 de la présente Constitution;	La Conférence de plénipotentiaires:	<ol> <li>La Conférence de plénipotentiaires est composée de délégations représentant les Membres. Elle est convoquée tous les quatre ans.</li> </ol>	ARTICLE 8 La Conférence de plénipotentiaires	le Secrétanat général.	le Secteur du développement des télécommunications, y compris les conférences mondiales et régionales de développement des télécommunications;	le Secteur de la normalisation des télécommunications, y compris les conférences mondiales de normalisation des télécommunications;	internationales; le Secteur des radiocommunications, y compris les conférences mondiales et régionales des radiocommunications, les assemblées des radiocommunications et le Comité du Réglement des radiocommunications;

des

de

### $\begin{pmatrix} 1 \\ (1) \end{pmatrix}$ 理事会は、第六一号の規定に従って全権委員会議が選出した連合員で構成する。 第十条 理事会

理 事 会

六五

六六 (2) よって補佐されることができる。 理事会の各構成員は、理事会に参加する一人の者を任命する。この者は、一人又は二人以上の者に

66

65

- た七 2 理事会は、その内部規則を定める。
- 大八 3 全権委員会議から全権委員会議までの間においては、理事会は、連合の指導的機関として、全権委員会 議が委任した権限の範囲内で、同会議の代理者として行動する。
- 六九 (1) 全権委員会議が課するその他のすべての任務を行う の会議及び会合の決定を実施することを容易にするための適当なすべての措置をとるものとし、また、 理事会は、連合員がこの憲章、条約、業務規則、全権委員会議の決定並びに必要な場合には連合の他

69

89 67

ť (2 ようにするため、全権委員会議の一般的指示に従って電気通信政策の広範な問題を検討する。 理事会は、連合の政策の方向及び戦略が、電気通信を取り巻く環境の絶えざる変化に完全に適合する

70

- 七 (3) の監督を行う 理事会は、連合の活動の効果的な調整を確保し、並びに事務総局及び三部門に対する効果的な会計上
- ť (4) 加を含む。)により、開発途上国における電気通信の発展に貢献する。 理事会は、連合の目的に従い、連合が有するすべての手段(連合による国際連合の適当な計画への参

72

7

#### 第十一条 事務総局

Ŀ 事務総局は、事務総局長が統括する。事務総局長は、一人の事務総局次長によって補佐される。

事務総局長は、調整委員会の協力を得て、連合の戦略的な政策及び計画を立案し、並びにその活動を

74 73

事務総局

上四

(2)

#### 三〇四

#### ARTICLE 10

#### Le Conseil

- numéro 61 de la présente Constitution Conférence de plénipotentiaires conformément (1) Le Conseil est composé de Membres de l'Union élus par la
- une personne qui peut être assistée d'un ou plusieurs assesseurs (2) Chaque Membre du Conseil désigne pour sièger au Conseil
- Le Conseil établit son propre règlement intérieur
- pouvoirs délégués par celle-ci. mandataire de la Conférence de plénipotentiaires dans les limites des le Conseil, en sa qualité d'organe directeur de l'Union, agit en tant que Dans l'intervalle qui sépare les Conférences de plénipotentiaires,
- autres tâches qui lui sont assignées par la Conférence de plénipotentiaires autres conférences et réunions de l'Union, ainsi que d'accomplir toutes les de la Conférence de plénipotentiaires et, le cas échéant, des décisions des Constitution, de la Convention, des Règlements administratifs, des décisions (1) Le Conseil est chargé de prendre toutes mesures propres à faciliter la mise à exécution, par les Membres, des dispositions de la présente
- l'environnement des télécommunications. de plénipotentiaires afin que les orientations politiques et la stratégie de l'Union soient parfaitement adaptées à l'évolution constante de télécommunications conformément aux directives générales de la Conférence (2) Il examine les grandes questions de politique des
- Secteurs exerce un contrôle financier effectif sur le Secrétariat général et les trois (3) Il assure une coordination efficace des activités de l'Union et
- programmes appropriés des Nations Unies tous les moyens à sa disposition, y compris par la participation de l'Union aux développement des télécommunications dans les pays en développement par (4) Il contribue, conformément à l'objet de l'Union,

#### ARTICLE 11

### Secrétariat général

- (1) Le Secrétariat général est dingé par un Secrétaire général assisté d'un Vice-Secrétaire général.
- (2) Le Secrétaire général, avec le concours du Comité

七七六

長の職務を行う。

第二章 無線通信部門

(4)

事務総局長は、連合の法律上の代表者として行動する

2.事務総局次長は、事務総局長に対して責任を負う。事務総局次長は、事務総局長の職務の遂行を補佐

76 77

事務総局長から委任される特定の任務を行う。事務総局長が不在のときは、事務総局次長が事務総局

t:

(3)

調整する。

及び会計上の事項の全体につき理事会に対して責任を負う。

事務総局長は、連合の資源の経済的な活用のために必要なすべての措置をとり、連合の活動の事務上

75

第十二条 任務及び組織

七八 1① 無線通信部門は、次に定めるところにより、第一条に定める無線通信に関する連合の目的を達成する

すること。 第四十四条の規定に従うことを条件として、対地部止衛星軌道を使用する無線通信業務を含むすべ 第四十四条の規定に従うことを条件として、対地部止衛星軌道を使用する無線通信業務を含むすべ

周波数の範囲を問わず研究を行い、無線通信に関する勧告を採択すること。

気通信標準化部門及び電気通信開発部門の間においては、緊密な調整を確保しなければならない。いて、条約の関連規定に従い、緊密な協力により、常に再検討しなければならない。無線通信部門、電七九 ② 無線通信部門及び電気通信標準化部門の双方に関係がある問題に関しては、両部門の正確な権限につ

79

八〇 2 無線通信部門の運営は、次のものによって行う。

coordination, élabore les politiques et les plans stratégiques de l'Union et coordonne ses activités.

- (3) Le Secrétaire général prend toutes les mesures requises pour faire en sorte que les ressources de l'Union soient utilisées avec économie et il est responsable devant le Conseil pour la totalité des aspects administratifs et financiers des activités de l'Union.
- (4) Le Secrétaire général agit en qualité de représentant legal de l'Union.
- Le Vice-Secrétaire général est responsable devant le Secrétaire général; il assiste le Secrétaire général dans l'exercice de ses fonctions et assume les tâches particulières que lui confie le Secrétaire général. Il exerce les fonctions du Secrétaire général en l'absence de ce demier.

#### CHAPITRE II

## Secteur des radiocommunications

#### ARTICLE 12

### Fonctions et structure

 (1) Les fonctions du Secteur des radiocommunications consistent à répondre à l'objet de l'Union concemant les radiocommunications, tel qu'il est énoncé à l'article 1 de la présente Constitution,

78

en assurant l'utilisation rationnelle, équitable, efficace et économique du spectre des fréquences radioélectriques par tous les services de radiocommunication, y compris ceux qui utilisent l'orbite des satellites géostationnaires, sous réserve des dispositions de l'article 44 de la présente Constitution, et

en procédant à des études sans limitation quant à la gamme de fréquences, et en adoptant des Recommandations relatives aux radiocommunications.

- (2) Les attributions précises du Secteur des radiocommunications et du Secteur de la normalisation des télécommunications doivent être réexaminées en permanence, en étroite collaboration, en ce qui concerne les problèmes intéressant les deux Secteurs, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention. Une coordination étroite doit être assurée entre les Secteurs des radiocommunications, de la normalisation des télécommunications, et du développement des télécommunications.
- Le fonctionnement du Secteur des radiocommunications est assuré par:

80

一三〇五

## 国際電気通信連合憲章

会及び地域無線通信会議は、決議及び決定を採択する場合には、予見可能な会計上の影響を考載しなすれる場合にも、無線通信規則の規定に適合するものでなければならない。世界無線通信会議、無線通信総会のVovention、Les décisions des About a conférences régionales de la conférence de	九二 4 世界無線通信会議、無線通信総会及び地域無線通信会議の決定は、いかなる場合にも、この憲章及び条 92 4.	九 3 無線通信総会は、同様に通常三年ごとに招集するものとし、無線通信総会は、世界無線通信会議のすべての要請に応ずる。同総会の任務は、条約で定める。	招集しないこと又は追加的に招集することができる。 招集しないこと又は追加的に招集することができる。	うことができる。同会議のその他の任務は、条約で定める。		第十二条 無線通信会議及び無線通信総会	八八 (b) 条約の関連規定により承認された団体又は機関 b	八七 (1) すべての連合員の主管庁(権利として構成員となる。) 87 a	八六 3 無線通信部門の構成員は、次のとおりとする。	八五 🙂 無線通信局 (選出された局長が統括する。)	八四 d) 研究委員会 84 d	八三 () 無線通信総会 (世界無線通信会議と連携する。) 83 c		八二 (b) 無線通信規則委員会 b
			<del></del> .				88	87	86	85	84	83	82	
conférences	4. (	3. L normalement dates aux o améliorer l'el Les assembl necessaires radiocommur conférences;	2. l convoquées dispositions être convoqu	1. I à une révis radiocommu relevant de fonctions de			b)	a)	ω	e)	d)	0	ь) -	
radiocommunications, des assemblees des radiocomm conférences régionales des radiocommunications doivent cas, conformes aux dispositions de la présente Cor	Les décisions des conférences	3. Les assemblées des radiocommunications normalement convoquées tous les deux ans et sont at dates aux conférences mondiales des radiocommunicat améliorer l'efficacité et la productivité du Secteur des races assemblées des radiocommunications établissent le nécessaires aux travaux des Conférences radiocommunications et donnent suite à toutes les conférences; leurs fonctions sont énoncées dans la Convercion des les conférences leurs fonctions sont énoncées dans la Convercion des les conférences; leurs fonctions sont énoncées dans la Convercion des les conférences de les conférences de les conférences de les conférences de la convercion de la co	<ol> <li>Les conférences mondiales des radioco convoquées normalement tous les deux ans; cependant, dispositions pertinentes de la Convention, une telle conf être convoquée ou une conférence additionnelle peut être</li> </ol>	Une conférence mondiale des radiocommunica une révision partielle ou, exceptionnellement, totale radiocommunications et traiter de toute autre question de relevant de sa compétence et se rapportant à son ordre fonctions de cette conférence sont énoncées dans la Conforctions de cette conférence mondiale des radiocommunications de cette conférence mondiale des radiocommunications de cette conférence de la conféren	Conférences des radiocommunication assemblées des radiocommunication	· ARTICLE 13	toute entité ou organisation agréée dispositions pertinentes de la Convention.	de droit, les administrations de tous les Memb	Le Secteur des radiocommunications a pour m	le Bureau des radiocommunications dirigé par	des commissions d'études;	les assemblées des radiocommunications, qu conférences mondiales des radiocommunicati	le Comité du Règlement des radiocommunicat	radiocommunications;

#### 一三〇六

81 a) des conférences mondiales et régionales radiocommunications; 82 b) le Comité du Règlement des radiocommunications;		
des conférences mondiales et radiocommunications; le Comité du Règlement des radiocommunications	82	81
des	le Comité du Règlement des rac	des conférences mondiales et régionales radiocommunications;

- qui sont associées aux ations;
- bar un directeur élu.
- membres:
- nbres de l'Union;
- conformément aux

## ons et tions

- nunications peut procéder stale du Règlement des on de caractère mondial ordre du jour. Les autres Convention.
- iocommunications sont dant, conformément aux conférence peut ne pas être convoquée.
- titions sont de même nit associées en lieu et nications de manière à se radiocommunications nt les bases techniques es mondiales des es demandes desdites vention.
- s mondiales des communications et des ivent être, dans tous les Constitution et de la accommunications ou des loivent être aussi, dans

はならず、また、全権委員会議の定めた最高限度額を超える支出をもたらすおそれのある決議及び決定の 採択を避けるべきである。 第十四条 無線通信規則委員会は、無線通信の分野において十分な能力を有し、かつ、周波数の割当て及び使用に カニ 1 無線通信規則委員会は、無線通信の分野において十分な能力を有し、かつ、周波数の割当て及び使用に 及び人口的事情に精通していなければならない。委員は、独立して、また、非常勤で、連合のために自己 及び人口的事情に精通していなければならない。委員は、独立して、また、非常勤で、連合のために自己 の戦務を行う。

九四 2 無線通信規則委員会の任務は、次のとおりとする。

き、意見の相違が継続する場合には、その問題は、次回の世界無線通信会議に提出する。 無線通信規則を適用するに当たって使用する。主管庁は、この手続規則に対して意見を付することがで ること。この手続規則は、無線通信局長及び無線通信局が連合員の行う周波数割当てを登録するために 九五 無線通信規則及び権限のある無線通信会議の決定に適合した手続規則(技術基準を含む。)を承認す

九六 (6) 第九五号の手続規則の適用によって解決することができないその他の問題を検討すること。

関係する決定に参加することを差し控えなければならない。任を有する者として、同委員会の各委員は、特に、自国の主管庁に直接九八(3円)無線通信規則委員会の委員は、その所属国又は一地域を代表する者としてではなく、国際的な公的責

tous les cas, conformes aux dispositions du Réglement des radiocommunications. Lorsqu'elles adoptent des résolutions et décisions, les conférences doivent tenir compte des répercussions financières prévisibles et devralent éviter d'adopter des résolutions et décisions susceptibles d'entraîner le dépassement des limites supérieures des crédits fixées par la Conférence de plénipotentiaires.

#### ARTICLE 14

## Comité du Règlement des radiocommunications

93

1. Le Comité du Règlement des radiocommunications est composé de membres élus parfaitement qualifiés dans le domaine des radiocommunications et possédant une expérience pratique en matière d'assignation et d'utilisation des fréquences. Chaque membre doit être au courant des conditions géographiques, économiques et démographiques d'une région particulière du monde. Les membres exercent leurs fonctions au service de l'Union de manière indépendante et à temps partiel.

Les fonctions du Comité du Réglement des radiocommunications consistent:

94

- à approuver des règles de procédure, qui comportent des criteres techniques, conformes au Règlement des radiocommunications et aux décisions des conférences des radiocommunications compétentes. Ces règles de procédure sont utilisées par le directeur et le Bureau dans l'application du Règlement des radiocommunications pour enregistrer les assignations de fréquences faites par les Membres. Ces règles peuvent faire l'objet de commentaires de la part des administrations et, en cas de désaccord persistant, la question est soumise à une prochaine conférence mondiale des radiocommunications;
- à examiner tout autre problème qui ne peut pas être résolu par l'application des règles de procédure susmentionnées;

96 97

- à exécuter toutes les tâches additionnelles relatives à l'assignation et à l'utilisation des fréquences, comme indiqué dans le numéro 78 de la présente Constitution, conformément aux procédures prévues par le Réglement des radiocommunications, prescrites par une conférence compétente ou par le Conseil avec le consentement de la majorité des Membres de l'Union en vue de la préparation d'une telle conférence ou en exécution de ses décisions.
- 3. (1) Les membres du Comité du Règlement des radiocommunications, en s'acquittant de leurs fonctions au sein du Comité, ne représentent pas leur Etat Membre ni une région, mais sont investis d'une charge publique internationale. En particulier, chaque membre du Comité doit

98

組任務及び	門 	標準化部	局無線通信	<b>会</b>	研究委員					
ての研究を行うこと並びにこれらの問題に関する勧告を採択することにより、第二条に定める電気通信○四□中□□電気通信標準化部門は、電気通信を世界的規模で標準化するため、技術、運用及び料金の問題につい	第十七条 任務及び組織	第三章 - 電気通信標準化部門	一○三 無線通信局長の任務は、条約で定める。	第十六条 無線通信局	「〇二」=無線通信研究委員会の任務は、条約で定める。	第十五条 無線通信研究委員公	一〇一 4 無線通信規則委員会の運営方法は、条約で定める。	一○○ ③ 連合員は、無線通信規則委員会における職務の遂行について影響を及ぼそうとすることを差し控えなけれれらの委員に対し、同委員会における職務の遂行について影響を及ぼそうとすることを差し控えなければならず、また、こ	₹ 1° 0 (2)	
104			103		102		101	100	99	_
1. télécommu			Les énoncées		Les		4. radiocomn	internation à les influe	administra l'exercice d'instructici quelconqu membres i décision p	s'abstenir

abstenir de participer à des décisions concernant directement son dinistration.

- (2) Aucun membre du Comité ne doit, en ce qui concerne tercice de ses fonctions au service de l'Union, demander ni recevoir istructions d'aucun gouvernement, ni d'aucun membre d'un gouvernement elconque, ni d'aucune organisation ou personne publique ou privée. Les imbres doivent s'abstenir de prendre toute mesure ou de s'associer à toute s'individual de la compatible avec leur statut tel qu'il est défini au méro 98 ci-dessus.
  (3) Chaque Membre doit respecter le caractère exclusivement
- (3) Chaque Membre doit respecter le caractère exclusivement emational des fonctions des membres du Comité et s'abstenir de chercher es influencer dans l'exercice de leurs fonctions au sein du Comité.
- Les méthodes de travail du Comité du Réglement des locommunications sont définies dans la Convention.

#### ARTICLE 15

## Commissions d'études des radiocommunications

Les fonctions des Commissions d'études des radiocommunications sont noncées dans la Convention.

#### ARTICLE 16

## Bureau des radiocommunications

Les fonctions du directeur du Bureau des radiocommunications sont énoncées dans la Convention.

#### CHAPITRE III

## Secteur de la normalisation des télécommunications

#### **ARTICLE 17**

### Fonctions et structure

 (1) Les fonctions du Secteur de la normalisation des télécommunications consistent à répondre pleinement à l'objet de l'Union

questions techniques, d'exploitation et de tarification et en adoptant des concernant la normalisation des télécommunications, tel qu'il est énoncé à l'article 1 de la présente Constitution, en effectuant des études sur les télécommunications à l'échelle mondiale recommandations à ce sujet en vue de la normalisation des

- problèmes intéressant les deux Secteurs, conformément aux dispositions (2) Les attributions précises du Secteur de la normalisation des télécommunications et du Secteur des radiocommunications doivent être réexaminées en permanence, en étroite collaboration, en ce qui concerne les télécommunications et du développement des télécommunications. pertinentes de la Convention. Une coordination étroite doit être assurée entre Secteurs des radiocommunications, de la normalisation des
- télécommunications est assuré par: Le fonctionnement du Secteur de la normalisation
- <u>a</u> des conférences télécommunications; mondiales de normalisation des
- des commissions télécommunications; d'études de a normalisation

des

0

- le Bureau de la normalisation des télécommunications, dirigé par un directeur élu.
- membres: ω Le Secteur de la normalisation des télécommunications a pour
- a de droit, les administrations de tous les Membres de l'Union;
- toute entité ou organisation agréée dispositions pertinentes de la Convention. conformément aux

#### ARTICLE 18

### Conférences mondiales de normalisation des télécommunications

- télécommunications est défini dans la Convention Le rôle des conférences mondiales de normalisation des
- conférence additionnelle peut être organisée conformément aux dispositions pertinentes de la Convention. télécommunications sont convoquées tous les quatre ans, toutefois, une conférences mondiales de normalisation
- conférences doivent tenir compte des répercussions financières prévisibles et administratifs. Lorsqu'elles adoptent des résolutions et décisions, les dispositions de la présente Constitution, de la Convention et des Règlements télécommunications doivent être, dans tous les cas, conformes aux Les décisions des conférences mondiales de normalisation des

しなければならず、また、全権委員会議の定めた最高限度額を超える支出をもたらすおそれのある決議及

	119	ついては、この速草の関連規定に従い、緊密な協力の対象とする。一・九・・2. 無線通信部門、電気通信標準化部門及び電気通信開発部門の活動で、開発に係る事項に関するものに	
w	118	遂行することを任務とする。 「二八」(1)電気通信開発部門は、第一条に定める連合の目的を達成することを任務とする。同部門は、また、技 内上させるため、国際連合の専門機関としての及び国際連合の開発のための体制その他の資金供与のた 向上させるため、国際連合の専門機関としての及び国際連合の開発のための体制その他の資金供与のた のが通信開発部門は、第一条に定める連合の目的を達成することを任務とする。同部門は、また、技	機務 及 び
		第二十一条(任務及び組織第四章)電気通信開発部門	
-	117	二十七 - 電気通信標準化局長の任務は、条約で定める。	準 気 化 信 ————
		第二十条 電気通信標準化局	委員会
-	116	一一六 電気通信標準化研究委員会の任務は、条約で定める。	準気 化通 研信
		第十九条 - 電気通信標準化研究委員会	·
000		び決定の採択を避けるべきである。	

開電

組任

標電

devraient éviter d'adopter des résolutions et décisions susceptibles d'entraîner le dépassement des limites supérieures des crédits fixées par la Conférence de plénipotentiaires.

#### ARTICLE 19

## Commissions d'études de la normalisation des télécommunications

Les fonctions des commissions d'études de la normalisation des télécommunications sont énoncées dans la Convention.

究標電

#### ARTICLE 20

## Bureau de la normalisation des télécommunications

Les fonctions du directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications sont énoncées dans la Convention.

#### CHAPITRE IV

## Secteur du développement des télécommunications

#### **ARTICLE 21**

### Fonctions et structure

# 1. (1) Les fonctions du Secteur du développement des télécommunications consistent à répondre à l'objet de l'Union, tel qu'il est énoncé à l'article 1 de la présente Constitution et à s'acquitter, dans les limites de sa sphère de compétence spécifique, de la double responsabilité de l'Union en tant qu'institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies et agent d'exécution pour la mise en oeuvre de projets dans le cadre du système de développement des Nations Unies ou d'autres arrangements de financement, afin de faciliter et d'améliorer le développement des telécommunications en offrant, organisant et coordonnant les activités de coopération et d'assistance techniques.

(2) Les activités des Secteurs des radiocommunications, de la normalisation des télécommunications et du développement des télécommunications font l'objet d'une coopération étroite en ce qui concerne les questions relatives au développement, conformément aux dispositions

国際電
気
즲
信
連
合
憲
章

その他の関係機関と協力すること。

-			_
les réseaux		滑にするため、そのような電気通信網に関する総合的な計画の立案に当たり、その他の部門、事務総局	
h) de collabor	128	二二八	
des télécon		む	
finances, de		究を行い若しくは支援すること。その研究は、電気通信の分野における特定の事業に関するものを含	
g) de donner o	127	二  七     E    技術、経済、財政、経営管理、規制及び政策に関する事項について、必要に応じ、助言を与え又は研	
télécommus donner des appropriées		する助言を与えること。	
f) d'encourag	126	一二六 (1) 開発途上国における電気通信の開発への産業の参加を奨励し、並びに適当な技術の選択及び移転に関	
pays en o modification développés		計画を推進し及び調整すること。	
e) de promou	125	二  五   e 先進国における電気通信網の発展及び変容を考慮して、開発途上国への適当な技術の移転を促進する	
crédit préte organismes et régionau:		誰	
assistance télécommur		励すること並びに国際的及び地域的な金融機関及び開発機関と協力することによって、資源の移動を促	
d) de favorise	124	一二四 (6)電気通信の分野において開発途上国に対して援助を与えるため、優先的かつ有利な信用枠の形成を奨	
de financen des projets de veiller à		の発展を促進すること。	
coopération télécommur		開発計画に含まれている事業の良好な実施を確保するため当該事業の進捗状況を注視しつつ、電気通信	
c) de stimule	123	一三三   地域的な電気通信機関並びに世界的及び地域的な開発金融機関との協力により、電気通信開発部門の	
les pays en organes co des ressou mobilisatior		拡充及び運用を奨励すること。	
réseaux et	Ī	の能力を強化することにより、電気通言的及び電気通言業務(特に開発金上司)(「11111111111111)	
	33	二二二一句,也の期系幾刻の舌功を受益して、人内径原の制造、計画の方案、迷惑等理、窒息の多功文が开始引き	
télécommui développen		めること並びに政策及び体制に関する可能な選択肢について情報及び助言を提供すること。	
a) d'accroître	121	「二一」。 経済的及び社会的発展のための国内計画における電気通信の重要な役割について決定権者の関心を高	
du développement des		とする。	<del></del>
ntes	120 per	「二〇」2181一八号及び彩ーーも号の現長の範囲内において、電気通言制発部門の具本内な毛劣ま、欠り上3)	
			•

- es télécommunications sont: adre susmentionné, les fonctions spécifiques du Secteur
- ement économique et social et de fournir des ments et des conseils sur les options possibles en unications dans les programmes nationaux politique générale et de structure; la sensibilisation des décideurs au rôle important des unications dans les programmes nationaux de
- on des ressources, et de recherche-développement; et des services de télécommunication, notamment dans ources humaines, de planification, de gestion, en développement, compte tenu des activités des autres oncemes, en renforçant les moyens de développement ger le développement, l'expansion et l'exploitation des de
- a leur bonne mise en oeuvre; ts retenus dans son programme de développement, afin iler la croissance des télécommunications par ement du développement, en suivant l'état d'avancement unication et avec les institutions mondiales et régionales les organisations regionales
- ser la mobilisation de ressources pour apporter une e aux pays en développement dans le domaine des es de financement et de développement internationaux iférentielles et favorables et en coopérant avec les unications, en encourageant l'établissement de lignes de
- er le transfert de technologies appropriées en faveur des développement compte tenu de l'évolution et des ons qui se produisent dans les réseaux des pays ouvoir et de coordonner des programmes permettant
- es conseils sur le choix et le transfert des technologies unications dans les pays en développement, et de iger la participation de l'industrie au développement des
- des études sur des projets spécifiques dans le domaine ant, sur des questions de technique, d'économie, de de gestion, de réglementation et de politique générale, y des conseils, d'effectuer ou de parrainer des études, le
- de la prestation de services de télécommunication; maniere a faciliter la coordination de leur developpement en vue ux intemationaux et régionaux de télécommunication, de orer avec les autres Secteurs, le Secrétariat général et organes concernés pour élaborer un plan global pour